

Procès-Verbal

Séance du 23 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-trois du mois de novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de réunion, rue Philéas Lebesgue, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents :

Mesdames Isabelle DUBUT, Angélique SAINNEVILLE, Hélène ROHAUT, Françoise LEMARCHAND, Martine LANGLOIS, Cynthia COTELLE, Aurélie LEVÊQUE, et Messieurs Claude BONDUELLE, Jean-Yves DECOCK, René THIEBAUT, Antonio PREVOST, Francis DELABY, Thibaut HULLAERT, Gérald LAQUERRIERE.

Absent : Madame Servane CARON.

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Françoise LEMARCHAND.

Secrétaire de Séance :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2022
- Frais supplémentaires formation permis B Monsieur OVIEVE et Monsieur LE DUN
- Devis bilan de compétences Monsieur HINARD
- Création d'un poste à temps complet au secrétariat de mairie au 01/01/2023
- Contrat d'assurances CNP
- Passage piéton (création – réfection)
- Subvention voyage collège (5 élèves)
- Recensement de la population 2023 recrutement des agents recenseurs
- Parc éolien sur la commune de LAVEVIERRE
- Décisions modificatives (poteau incendie – redevance pour modernisation des réseaux)
- Création de 2 nouvelles commissions (associations et marché local)
- Formation des élus

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2022

Madame Le Maire ouvre la séance en demandant l'approbation du procès-verbal du 12 septembre 2022.

Monsieur BONDUELLE demande à prendre la parole aux noms de Mme Hélène ROHAUT, de Mme Angélique SAINNEVILLE et de lui-même. Puis il donne lecture concernant la délibération « *convocations et comptes rendus du conseil municipal envoyés par messagerie, sauf demande particulière* ». Il explique que la convocation du conseil municipal du 23/11/2022 a été envoyée sans « *note explicative de synthèse ou annexes* ».

Ainsi, il demande le report de la réunion du conseil municipal pour vice de forme caractérisé et précise que toutes les décisions qui seraient prises ce soir seraient entachées d'irrégularité.

Madame Le Maire demande s'il souhaite l'annulation de ce conseil municipal.

Il répond que oui et si le conseil décide de continuer, il en informera le Préfet du Département pour irrégularité.

La séance du conseil municipal est annulée.

Madame le Maire lève la séance à 18h50.